

VICTOIRE SYNDICALE DE LA Cgt-FO, LES DROITS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ENFIN RESPECTÉS CHEZ FRANCE TRAVAIL !

UNE MOBILISATION FORTE QUI FAIT BOUGER LES LIGNES !

Il y a encore quelques jours, nos collègues engagés comme Sapeurs-Pompiers Volontaires et partis en renfort sur le terrain (notamment face aux incendies majeurs en Gironde) subissaient une situation inacceptable : notamment des retenues sur salaire par France Travail, qui déduisait de leur paie le montant de leurs indemnités de vacation.

Face à cette double peine, FO est intervenue directement et sans concession auprès de la Direction Générale pour exiger l'arrêt immédiat de ces pratiques, le respect du Code de la Sécurité Intérieure et la fin de cette rupture d'égalité inacceptable entre les départements.

LES FAITS SONT LÀ : NOS EXIGENCES OBTENUES !

Suite à notre saisine, la Direction Générale via les Directions Régionales actent enfin des avancées majeures pour lesquelles nous nous battons :

- **Fin des retenues et cumul intégral** : Depuis le 1er juillet 2026, une mesure dérogatoire à la convention collective permet le cumul intégral entre le salaire et les indemnités de SPV, sans aucune déduction sur la paie.
- **Quota d'absence sanctuarisé** : Obtention de notre revendication de 10 jours d'absence rémunérée par an (susceptibles d'être dépassés et appréciés au cas par cas selon l'urgence des crises) pour exercer nos missions de SPV.
- **Neutralisation des impacts sur la rémunération variable** : Utilisation du code d'absence spécifique APSP dans Horoquartz pour garantir qu'aucune retenue n'affecte la prime d'intéressement, la prime de performance, le 13ème mois, l'allocation vacances ou les cotisations retraite.
- **Extension et élargissement** : Ces droits sont désormais étendus aux sauveteurs en mer bénévoles de la SNSM, et FO reste mobilisée pour identifier et intégrer d'autres missions de secourisme.
- **Amélioration de la reprise de poste** : Prise en compte du temps nécessaire à une reprise effective dans de bonnes conditions, avec possibilité de recourir au télétravail exceptionnel.

NE LÂCHONS RIEN, RESTONS UNIS ET SYNDIQUÉS !

Cette avancée démontre qu'agir collectivement paie. Si la Direction commence à plier et à reconnaître enfin l'engagement citoyen de nos héros du quotidien, c'est grâce à la pression constante et déterminée de la Cgt-FO France Travail.

Face à l'urgence climatique et aux crises à répétition, France Travail doit encourager et protéger l'engagement citoyen de ses agents, et non le pénaliser.

Continuons à nous mobiliser, restons solidaires et rejoignez la Cgt-FO France Travail pour défendre nos droits et nos conditions de travail !



Rejoignez le combat, *syndiquez-vous à la Cgt-FO*